



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

funérailles

Question écrite n° 20459

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les vacations de police lors des opérations funéraires. En effet, le nombre de vacations lors d'un décès est de trois opérations de surveillance en moyenne, imposant dès lors aux familles l'acquittement d'autant de vacations alors même qu'elles ne sont, dans de nombreux cas, pas réellement assurées par les agents habilités. Il semblerait plus adapté de simplifier ces démarches, pour les familles d'abord, mais aussi pour le personnel des entreprises de pompes funèbres, auquel ces démarches demandent beaucoup de temps. Il lui demande donc si elle compte mettre en oeuvre cette simplification des vacations de police lors des opérations funéraires.

Texte de la réponse

La réforme des vacations funéraires, qui devrait comporter une réduction conséquente de leur nombre ainsi qu'une harmonisation de leur montant, constitue une mesure consensuelle dont le principe est acquis. Les différents vecteurs législatifs qui avaient été identifiés pour sous-tendre cette réforme n'ont pour l'instant pas abouti. Elle devrait cependant connaître une suite favorable puisque la proposition de loi relative à la législation funéraire, qui inclut ces dispositions, a été examinée par la commission des lois de l'Assemblée nationale le 30 janvier 2008 et devrait être prochainement inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20459

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2970

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5207